

NEFF Franck
Secrétaire départemental

Marseille, le 1^{er} septembre 2011

A

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
DSDEN des Bouches du Rhône
Inspection Académique
28 boulevard Charles NEDELEC
13231 Marseille cedex 1

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Lors de la CAPD de mai dernier, le délégué du personnel Force Ouvrière vous a, de nouveau, alerté sur l'état d'épuisement et d'exaspération des enseignants et en particulier des directeurs d'école qui ne peuvent plus faire face aux exigences administratives, aux enquêtes et saisies informatiques diverses dont ils sont quasi quotidiennement assaillis par mail !

Nous tenons à rappeler que la mission d'un directeur est d'abord et avant tout d'assurer l'enseignement dû aux élèves et le fonctionnement normal des écoles. Il n'existe en effet **aucune référence réglementaire** qui les obligerait, par exemple, à une saisie informatique du B2i, ou des évaluations GS-CP, ou des évaluations Langue vivante...

Or, en cette nouvelle rentrée la situation ne s'est pas améliorée, bien au contraire !

- Le **projet d'école 2011-2014** doit être rendu avant le 20 septembre alors qu'il faut avant tout gérer la rentrée,
- Les directeurs sont privés **d'aides administratives à la direction d'école, licenciées le 30 juin 2011**.
- Certaines équipes doivent **accueillir des professeurs stagiaires**. Ce dispositif a déjà contraint l'organisation d'écoles concernées, quelques jours avant les vacances d'été. De nouveau, à la veille de la rentrée, alors que chacun a préparé sa classe pendant les congés, des collègues apprennent qu'ils doivent modifier leur organisation pédagogique pour répondre à vos exigences (pas de PS en maternelle, de CP ou de CM2, pas de classe difficiles, à double niveau ou spécialisée).

Et, bien évidemment, il revient encore aux directeurs, en plus des tâches habituelles de la rentrée, de gérer cette perturbation et d'apaiser les tensions face aux intérêts de chacun !

- Des **étudiants en master 2** vont assurer la décharge de certains directeurs. D'un côté ces jeunes sont placés devant les élèves sans aucune expérience et sans aucun statut de la Fonction publique. De l'autre, les directeurs, se retrouvent avec la charge supplémentaire d'accompagner cet étudiant !
- Sans oublier qu'ils auront, dans le même temps, entre le 20 et le 23 septembre, un travail conséquent à réaliser pour les **élections professionnelles** : télécharger un extrait de la liste électorale et les listes des candidats des 4 scrutins, imprimer les documents et les afficher dans l'école, distribuer les enveloppes, pointer et renvoyer la liste d'émargement...

Vous comprendrez Monsieur l'Inspecteur d'Académie que nous ne pouvons que condamner la situation qui est faite aux enseignants, aux élèves, aux écoles.

C'est pourquoi, nous nous adressons solennellement à vous et nous vous demandons :

- de bien vouloir diminuer, immédiatement et de manière conséquente, le volume de travail administratif exigé des directeurs d'école,
- de cesser d'exiger d'eux des tâches qui ne font pas partie des attributions réglementaires d'un directeur,
- de reporter la date de remise des projets d'école après le 20 septembre.
- d'inviter les IEN à prévoir, pour la période des élections, des moyens de remplacement pour au moins une demi-journée pour les directeurs de 2 et 3 classes, non déchargés.

En bref, de réduire la pression avant que tout n'explose !

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande, je vous prie de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de ma parfaite considération.

